

Département du Gard

SIDSCAVAR

EXTRAIT N° 15/2026

1, allée Pierre Louis Loisl
30400 Villeneuve Lez Avignon

Du
Registre des délibérations du Conseil du Syndical Intercommunal pour le
Développement Social des Cantons de Villeneuve lez Avignon et Roquemaure

Séance du Lundi 9 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de procurations : 1

à 18h00, le Conseil du Syndical Intercommunal pour le Développement Social des Cantons de Villeneuve Lez Avignon et Roquemaure, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Farès ORCET, Président.

Présents :

Madame Karel ARNAU
Monsieur Frédéric ARTHUR
Madame Marceline BRUN
Monsieur Patrick CARRY
Madame Emilie CHAMBE
Madame Catherine CHAUVIN
Monsieur Marc-Édouard COUSTON
Madame Virginie DUMAS-FILLIERE
Madame Martine FAUCON
Madame Marilyne KRIZ-BELLON
Madame Muriel LAMBERT
Monsieur Farès ORCET
Madame Jacqueline TOURANCHE

Excusés ayant donné procuration :

Monsieur Van-Son MUONGHANE

Absents :

Madame Françoise BLANC
Monsieur David GORI
Madame Audrey MOURET
Monsieur Grégory TESTUD

Délibération N° 15/2026

Objet : Autorisation de lancement d'une procédure de consultation relative à la passation des marchés de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les services de restauration du SIDSCAVAR et du CCAS de Villeneuve Lez Avignon

Vu les articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la constitution de groupements de commandes entre des acheteurs pour la passation conjointe d'un ou plusieurs marchés publics ;

Vu la délibération n° 10/2026 en date du 4 mars 2026 du CCAS de Villeneuve Lez Avignon approuvant la constitution d'un groupement de commandes relatif à la fourniture et livraison de repas en liaison froide entre le SIDSCAVAR et le CCAS de Villeneuve Lez Avignon ;

Vu la délibération n° 14/2026 en date du 9 mars 2026 du SIDSCAVAR approuvant la constitution d'un groupement de commandes relatif à la fourniture et livraison de repas en liaison froide entre le SIDSCAVAR et le CCAS de Villeneuve Lez Avignon ;

Considérant que le SIDSCAVAR a été désigné comme coordonnateur du groupement de commandes précité ;

Considérant qu'il convient de prévoir de satisfaire les besoins des membres du groupement de commandes précités ;

Le Conseil Syndical,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le lancement d'une procédure de consultation relative à la fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les services de restauration du SIDSCAVAR et du CCAS de Villeneuve Lez Avignon.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute décision relative à la présente délibération.

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

ADOpte

Fait et délibéré, le jour, an et mois susdits.....

Et ont signé au registre les membres présents.....

Pour expédition conforme, Villeneuve lez Avignon le mardi 10 mars 2026.

Le Président,
Farès ORCET

